

ANNEXES

Annexe 1 : Durée minimum des formations

Formations :	Durée minimum
PROTECTIONS INDIVIDUELLES CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR	
Module de base initial	
Prévention des risques de Chute de Hauteur avec utilisation des EPI. A l'exclusion des modules complémentaires ci-dessous. Ce module intègre systématiquement une partie théorique et une partie pratique.	7 heures
Modules Complémentaires	
Evacuation d'urgence : Soustraction à la suspension. En absence de dispositif de secours existant ce module est obligatoire.	+ 4 heures
Travail en tension sur longe de maintien	+ 2 heures
Mise en place d'ancrage temporaire classe B	+ 2 heures
Mise en place de ligne de vie temporaire classe B	+ 3 heures
Diversité des systèmes antichutes	+ 3 heures
Diversité des postes de travail	+ 20% du temps total
Accès et positionnement au moyen de cordes : 1er cas : - Travail uniquement sur descendeur. - Evacuation possible vers le bas dans le cadre d'une procédure formalisée. - Sur un seul et même type d'ouvrage défini avec postes de travaux répétitifs.	5 jours
Accès et positionnement au moyen de cordes : 2 ème cas : toutes autres configurations et en particulier : travail sur descendeur et bloqueurs, postes de travail variés et évacuations complexes, réalisation de points d'ancrage classe A...	Formations de cordiste qualifiantes selon les exigences de la branche professionnelle avec un minimum de 4 semaines.
PROTECTIONS COLLECTIVES CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR	
Monteur d'échafaudages roulant	7 heures
Monteur d'échafaudages de pieds	14 à 21 heures. (A déterminer si plusieurs types ou différent métier)
Utilisateur d'échafaudages	7 heures
Vérificateur d'échafaudages	14 à 28 heures. (A déterminer si plusieurs types ou différent métier)
Monteur d'échafaudage suspendu (toiture). Pré requis formation travaux hauteur 2 jours.	35 heures
Utilisateur d'échafaudages suspendus	14 heures
Monteur de tour d'étalement	7 à 14 heures

CAS PARTICULIERS	
Environnements spécifiques : espaces confinés, zone ATEX...	A déterminer au cas par cas
Complément de formation lié à un nouveau poste de travail, nouvel équipement, nouveau mode opératoire ...	A déterminer au cas par cas
Public spécifique	A déterminer au cas par cas
Recyclages	A déterminer au cas par cas
Allégement possible suite à une évaluation de compétences préalable ou pour des formations destinées à du personnel non utilisateur (responsable HSE, animateur sécurité, préventeur ...).	

Annexe 2 : moyens requis pour répondre aux exigences

Critères :			
	Humains	Pédagogique	Administratif
Moyens mis en oeuvre	Formateur compétent dans le domaine concerné par la formation Formateur à jour de ses recyclages et titulaire du SST	- Documentation remise aux stagiaires, - support d'animation, - support d'évaluation - Matériel conforme aux exigences réglementaires, - mettre à disposition du matériel adapté à la formation ou s'assurer que ce matériel disponible, - matériel à jour de la vérification périodique annuelle.	- Respecter les exigences de l'art 51 de la loi du 24/11/2009 - feuille d'émargement, - attestation de fin de formation, - Maitrise documentaire et conservation des enregistrements - Registres obligatoires : • EPI, • personnel

Annexe 3 : Effectifs

Type de formations :			
	Tout module intégrant une partie pratique	Formations techniques : (secours, évacuation, grande hauteur)	Formations de cordiste
Effectif	6 à 8	6 maxi pour 1 formateur	6 maxi pour 1 formateur

Annexe 4 : Effectifs

Compétences techniques	Compétences techniques	Compétences réglementaires
Maitriser les principes de sécurité des accès et positionnement aux postes de travail	Connaissance des méthodes d'enseignement et adapter la pédagogie aux public.	Connaissance des textes réglementaires en rapport avec la prévention et la sécurité au travail
Connaître les limites d'utilisation des équipements	Mettre en oeuvre le programme défini.	Connaissance des textes, recommandations, études relatives aux travaux en hauteur
Maitriser les techniques d'assistance et d'évacuation d'urgence.	Animer et gérer un groupe	Connaissance des spécificités réglementaires liées au secteur d'activité du client.
Evaluer la conformité des ancrages fixes et temporaires et maitriser leur utilisation.	Capacité à évaluer les compétences d'un stagiaire.	